



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 20 août 2020

Sécheresse : le bassin hydrographique de la Lauter, Sauer, Moder et Zorn placé en alerte renforcée

Le comité départemental sécheresse s'est réuni le mercredi 19 août 2020 afin d'analyser la situation de la ressource en eau dans le Bas-Rhin et a décidé de placer le bassin de la Lauter en alerte renforcée. Le bassin de la Bruche reste quant à lui en état de crise.

Les indices d'humidité des sols sont toujours largement en dessous de la normale et les précipitations tombées en début de semaine ne suffisent pas à débloquent la tendance à l'assèchement des cours d'eau, notamment de l'unité hydrographique de la Lauter.

Pour les jours à venir, le retour d'un temps sec accentuera le phénomène de sécheresse des sols.

Sur la base de ce contexte climatique et hydrologique, le comité sécheresse a décidé, en concertation, de placer l'unité hydrologique de la « Lauter, Sauer, Morder et Zorn » en état d'alerte renforcée.

Il n'est pas signalé pour l'instant de problèmes d'alimentation en eau potable sur le département.

La situation reste préoccupante dans les secteurs suivants :

- Dans le Sud-ouest du Bas-Rhin, l'arrêté du 13 août classant en crise les cours d'eau du bassin hydrographique « Bruche, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » est maintenu ;
- Dans le Nord du département, les arrêtés préfectoraux du 22 juillet 2020 classant les cours d'eau des bassins de la « Sarre », et « Ill Aval » en alerte sécheresse sont maintenus.

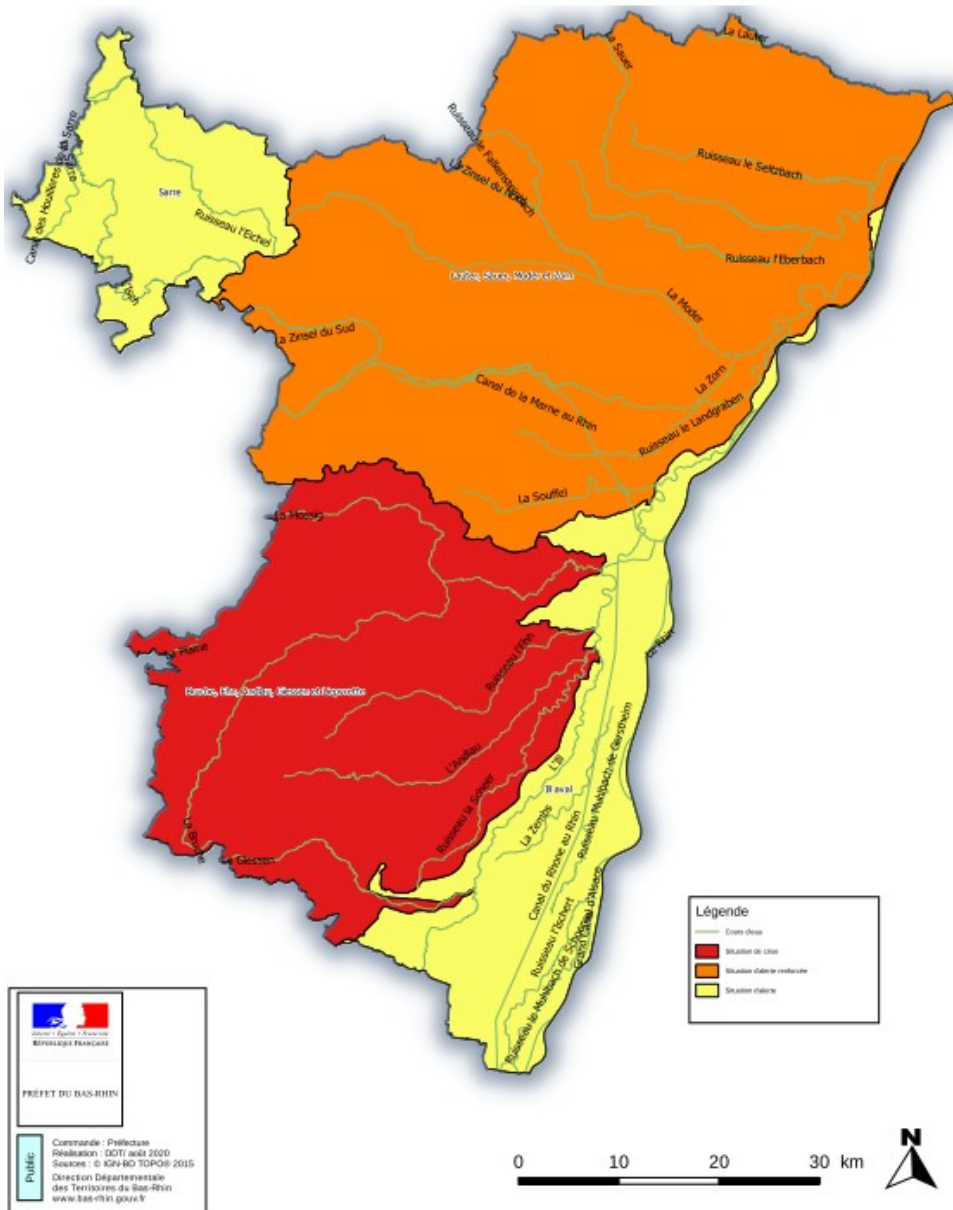
Cet arrêté, comme ceux du 22 juillet et du 13 août 2020 ne concerne que les prélèvements réalisés en eaux superficielles et l'utilisation des eaux issues de ces prélèvements. Les eaux distribuées par les réseaux d'Adduction en Eau Potable (AEP) qui ont pour origine les nappes profondes ne sont pas concernées par ces restrictions. Les communes concernées par des restrictions dans l'usage de l'eau potable sont celles alimentées partiellement ou en totalité par source tel que mentionné dans l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral.

Les utilisateurs de l'eau des réseaux non concernés par ces restrictions sont toutefois appelés à adopter une consommation économe en eau.

Le comité sécheresse se réunira à nouveau le 26 août prochain afin d'examiner l'évolution de la situation et les mesures à mettre en œuvre.

Annexe : Tableau récapitulatif des consignes de l'alerte renforcée en termes d'économie d'eau

Sécheresse - Situation dans le Bas-Rhin



Contact presse

Aurélie Contrecivile
Tél : 06 73 85 16 45
Mél : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
@PrefetGrandEstBasRhin
@Prefet67